

FLEXSTONE PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES FCPR

AVIS AUX INVESTISSEURS

Paris, le 16 juin 2026

Nous vous informons que les modifications ci-dessous seront apportées au Règlement du fonds FLEXSTONE PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES FCPR (le « **Fonds** »).

1. AJOUT D'UN RISQUE DANS LE PROFIL DU RISQUE DU FONDS

- Le risque suivant a été ajoutée dans l'Article 3.3. (Profil de risque) :

Risque de change des Parts qui ne sont pas libellées en Euro

Le Fonds peut émettre des catégories de Parts qui ne sont pas libellées en Euro. Le fonds ne prévoit pas de couverture de change pour ces catégories de Parts. Les investisseurs de ces catégories de Parts sont donc de surcroît exposés au risque de change entre l'Euro et la devise desdites Parts.

2. PRECISION FISCALE

- L'Article 3.1.2 (d) du Règlement portant sur la fiscalité américaine (ECI) a été précisé.

3. AJOUT DE LA POSSIBILITE DE REMISES EN TITRES POUR LES SOUSCRIPTEURS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE OU DE CAPITALISATION

- Les cas d'application de l'Article 11.2 du Règlement, prévoyant des possibles remises en titres aux souscripteurs d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, ont été complétés.

4. MODIFICATIONS RELATIVES AUX PARTS

Par ailleurs, certaines modifications relatives aux Parts ont été introduites :

Création de la Part R1 (Article 6.3 du Règlement)

- Code ISIN : FR0014019360
- Devise de libellé : EUR
- Part réservée aux Personnes souscrivant en Euro et dont le montant de souscription initial est égal ou supérieur à dix mille (10.000) euros et strictement inférieur à cinq cent mille (500.000) euros.
- Montant minimum de souscription initiale : 10.000 euros
- Droits d'entrée : Maximum 3%
- Frais récurrents de gestion et de fonctionnement :
 - Commission de Gestion : Maximum 2%
 - Commission de Surperformance : Maximum 10%
- Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations : Taux plafonné à 0,20%
- Frais de gestion indirects : Taux plafonné à 10%

Création de la Part R-USD (Article 6.3 du Règlement)

- Code ISIN : FR0014019378
- Devise de libellé : USD
- Part réservée aux Personnes investissant en US Dollar (USD) et dont le montant de souscription initial est supérieur ou égal à dix mille (10.000) USD et strictement inférieur à cinq millions (5.000.000) USD.
- Montant minimum de souscription initiale : 10.000 USD
- Droits d'entrée : Maximum 3%
- Frais récurrents de gestion et de fonctionnement :
 - Commission de Gestion : Maximum 2%
 - Commission de Surperformance : Maximum 10%
- Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations : Taux plafonné à 0,20%
- Frais de gestion indirects : Taux plafonné à 10%
- Absence de couverture : Parts en USD sans couverture de change au niveau de la Part.

Création de la Part SI-USD (Article 6.3 du Règlement)

- Code ISIN : FR0014019386
- Devise de libellé : USD
- Part réservée aux Personnes investissant en US Dollar (USD) (i) dont le montant de souscription initial est supérieur ou égal à 5 millions (5.000.000) USD ou (ii) souscrivant directement sans rémunération d'un Distributeur ou souscrivant au travers d'un Distributeur ne recevant aucune Commission du Distributeur (dans ce cas, le Distributeur ne peut recevoir que les éventuels droits d'entrée applicables) et dont le montant de souscription initial est supérieur ou égal à cent mille (100.000) USD.

- Montant minimum de souscription initiale : (i) 5.000.000 USD ou (ii) 10.000 USD
- Droits d'entrée : Maximum 3%
- Frais récurrents de gestion et de fonctionnement :
 - Commission de Gestion : Maximum 2%
 - Commission de Surperformance : Maximum 10%
- Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations : Taux plafonné à 0,20%
- Frais de gestion indirects : Taux plafonné à 10%
- Absence de couverture : Parts en USD sans couverture de change au niveau de la Part.

Précision de la devise de libellé

Pour plus de clarté, il est précisé que les parts A, B, C, R, I et SI sont libellées en euro.

5. AUTRES MODIFICATIONS

Certaines précisions sur les modalités opérationnelles de paiement ont été supprimées à l'article 9.2.3.

Ces modifications seront effectives au 22 juin 2026.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

La documentation juridique modifiée (Document d'Informations Clés et Règlement) est disponible sur le site www.im.natixis.com et auprès de :

Natixis Investment Managers International
 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
 E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Natixis Investment Managers International
 RCS Paris 329 450 738
 Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros
 43 avenue Pierre Mendès France
 75013 Paris, France
www.im.natixis.com

Flexstone Partners SAS
 RCS Paris: 494 738 750
 Un affilié de Natixis Investment Managers. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000028. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros.